

# DELIBERATION DU COMITE DE POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 16 septembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à Gerbéviller sous la Présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 30  
Présents : 19

Votants : 21

Nombre de suffrages  
exprimés : 21

Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention : 0

## Etaient présents :

M. ARNOULD Philippe, M. BERTRAND Hervé, M. BILLIOTTE Daniel (remplaçant de M. SERVANT Guy), Mme COLAS Claudine, M. COLIN Philippe, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, M. HAINZELIN Francis, Mme JACQUOT Dominique, M. MARCHAL Michel, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, Mme VILLAUME Damienne (remplaçante de Mme VAUDEVILLE), M. ZABEL Bernard.

## Etaient excusés avec pouvoir :

M. ACREMENT René donne pouvoir à M. ARNOULD Philippe, M. MARTIN Jean-Paul donne pouvoir à M. COLIN Philippe, M. SONREL Christophe donne pouvoir à M. DUJARDIN Bruno,

## Etaient excusés remplacés par leur suppléant :

M. SERVANT Guy, Mme VAUDEVILLE Sabrina,

## Etaient excusés :

M. BAUDOIN Jacques, M. BIENTZ Guy, M. BOUCAUD Christian, M. JACQUAT Jean-Pierre, M. JAMBOIS Guy, M. LAMBLIN Jacques, M. MERCIER Thierry,

Voix consultative : M. RICHARD Claude  
Mme LEHE Sophie (excusée)

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme Dominique JACQUOT

2015-043

Date de convocation  
08/09/2015

## Création d'un emploi d'attaché territorial – Poste de direction

Par délibération du 10 décembre 2012, le Comité syndical a décidé la transformation du poste de directeur afin de permettre le recrutement d'un cadre A de la filière technique. La création d'un emploi d'ingénieur territorial a été suivie de la suppression de l'emploi d'attaché territorial précédemment dédié au poste.

Il s'avère donc nécessaire de créer un nouvel emploi permanent d'attaché territorial à temps complet afin d'exercer les fonctions de direction du PETR.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale;

Il appartient au Comité de pôle de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport et après avis favorable du bureau, le comité de Pôle, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE le Président à créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet de directeur du PETR du cadre d'emplois des attachés territoriaux à raison de 35 heures (*durée hebdomadaire de service*),
- AUTORISE le président à procéder au recrutement,
- ACTUALISE le tableau des effectifs annexé à la présente,
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Date d'affichage  
22/09/2015

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture le :  
22/09/2015

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Gerbéviller

Le Président  
Hervé BERTRAND



**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 16 SEPTEMBRE 2015**

Ce tableau reflète les effectifs sous réserves du vote des délibérations présentées le 16 septembre 2015.

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>		
Attaché territorial	4 postes à 35 h	Suite à la création d'un poste par délibération du 16 septembre 2015
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	2 postes à 35h 1 poste à 28 h	Suite à la création d'un poste à 35h par délibération du 16 septembre 2015
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>		
Ingénieur	1 poste à 35h	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 9h23	

